



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 43

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 08 juillet 2020

OBJET :

DE-20-07-1-21) AVENANTS AUX CONVENTIONS AVEC LES
ASSOCIATIONS POUR LA NOTIFICATION DES SUBVENTIONS 2020

L'an deux mille vingt, le mercredi huit juillet à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 25 juin 2020 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : .

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20200708-lmc1H7392H1-DE
Date de réception en Préfecture : 15/07/2020
Date de Publication : 15/07/2020

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 18 décembre 2019 décidant d'attribuer aux associations des acomptes correspondant aux 3/12^{èmes} des subventions votées en 2019 ;

Vu la décision n°DM-20-109 du 30 avril 2020 attribuant par anticipation des subventions communales à des associations ;

Après avis de la commission Culture, Tourisme, Relations internationales du 02 juillet 2020,

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 02 juillet 2020,

Après avis de la commission Solidarités et Insertion du 01 juillet 2020,

Après avis de la commission Intergénérationnelle, Petite enfance, Seniors du 01 juillet 2020,

Après avis de la commission Jeunesse, Sports, Démocratie participative, Vie des quartiers, Santé du 01 juillet 2020,

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE I : Madame le Maire est autorisée à signer les avenants visant à préciser le montant de la subvention 2020 pour chacune des associations suivantes :

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20200708-lmc1H7392H1-DE Date de réception en Préfecture : 15/07/2020 Date de Publication : 15/07/2020

ASSOCIATION	SUBVENTION TOTALE ACCORDÉE	VERSEMENTS ANTICIPÉS DE-19-12- 04 et DM-20-109
Clubs loisirs découvertes	70 000 €	17 500 €
Association vincennoise pour l'aide à domicile (AVAD)	65 000 €	40 625 €
Amicale du personnel territorial de la Ville de Vincennes	679 500 €	169 000 €
Festival America	90 000 €	22 500 €
Au-delà de l'écran	20 000 €	20 000 €
Vincennes en concert - Prima la musica	57 000 €	57 000 €
Club Olympique de Vincennes	45 000 €	45 000 €
Rugby Club de Vincennes	36 000 €	36 000 €
Vincennes Volley Club	46 000 €	46 000 €

ARTICLE II : Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif 2020 aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé